

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 octobre 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettres identiques datées du 11 octobre 2000, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Mohamed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en date du 10 octobre 2000, concernant l'agression flagrante continuelle perpétrée par les aviations des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes. En effet, ces aviations ont, au cours de la période du 1er au 8 octobre 2000, effectué 628 sorties, 124 depuis l'Arabie saoudite, 78 depuis le Koweït et 66 depuis la Turquie. Le Ministre des affaires étrangères demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la sienne concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ainsi que des États qui participent à cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, afin de mettre un terme à leur agression, et de respecter les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Saeed H. Hasan

**Annexe aux lettres identiques datées du 11 octobre 2000, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 8 octobre 2000, les avions américains et britanniques ont continué de violer l'espace aérien iraquien à partir de leurs bases en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, en effectuant 628 sorties dont 124 à partir de l'Arabie saoudite, 78 à partir du Koweït et 66 à partir de la Turquie, comme indiqué ci-après :

1. *Région nord* : 66 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et à une altitude de 6 000 à 12 000 mètres :

a) Le 1er octobre 2000, à 13 heures, des avions américains et britanniques de type F-15 et F-16, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant six sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Dahouk, Amadiya et Zakho avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 10 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 3 octobre 2000, à 11 h 45, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 20 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Dahouk, Tell Afar, Amadiya, Aïn Zala, Oqra, Arbil et Rawandouz avant d'être contraints de rebrousser chemin à 14 h 45 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 6 octobre 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 20 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Amadiya, Oqra, Zakho, Baïbou, Arbil et Rawandouz avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 heures par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

d) Le 7 octobre 2000, à 10 h 35, des avions américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 20 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Amadiya, Oqra, Zakho, Dahouk, Doukane, Baïbou, Arbil et Rawandouz avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 40 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense.

2. *Région sud* : 202 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et à une altitude de 9 000 à 13 000 mètres :

a) Le 1er octobre 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 44 sorties, dont 26 à partir de l'espace aérien saoudien avec l'appui d'un avion AWACS et 18 à partir du Koweït avec l'appui d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Imara, Artawi, Salman, Samaoua, Nassiriya, Joulaïba, Najib et

Lassaf avant d'être contraints de rebrousser chemin à 14 heures par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 2 octobre 2000, à 9 h 50, des avions américains et britanniques de type F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 40 sorties, dont 26 à partir de l'Arabie saoudite et 14 à partir du Koweït, appuyés respectivement par un avion AWACS en Arabie saoudite et un avion de type E2-C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Chinafiya, Diouaniya, Al Hay, Afak, Samaoua, Imara, Ali Al Gharbi, Cheikh Saâd, Al Akhidar, Artawi, Nassiriya et Lassaf avant d'être contraints de rebrousser chemin à 12 h 15 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 4 octobre 2000, à 10 h 55, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 24 sorties, dont 20 à partir d'Arabie saoudite et quatre à partir du Koweït, avec l'appui d'un avion AWACS en Arabie saoudite et d'un avion E2-C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Samaoua, Salman, Nassiriya, Imara, Al Qorna, Joulaïba, Chinafiya, Qal'at Soukkar, Qal'at Saleh, Najaf, Lassaf, Ashbija et Al Akhidar avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 10 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

d) Le 5 octobre 2000, à 10 h 55, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 28 sorties, dont 10 à partir de l'espace aérien saoudien avec l'appui d'un avion AWACS et 18 à partir du Koweït avec l'appui d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Samaoua, Salman, Lassaf, Diouaniya, Nassariya, Imara, Joulaïba, Rifa'i et Chinafiya, sud de Chinafiya, Taqtaqana, Salman, Joulaïba et Artawi avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 heures par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

e) Le 6 octobre 2000, à 8 h 35, des avions américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant six sorties à partir de l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion AWACS. Ils ont survolé les zones d'Al Amgher et Al Mouaniy avant d'être contraints de rebrousser chemin à 10 h 30 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

f) Le 7 octobre 2000, à 9 h 30, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 36 sorties, dont 22 à partir du Koweït et 14 à partir de l'Arabie saoudite avec l'appui d'un avion AWACS et d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Joulaïba, Salman, Ashbija, Nassiriya, Lassaf, Imara, Qal'at Soukkar, Samaoua, Chinafiya, Al Akhidar, Diouaniya, Na'amaniya et Najaf avant d'être contraints de rebrousser chemin à 12 h 40 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

g) Le 8 octobre 2000, à 9 h 35, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 24 sorties,

dont 14 à partir de l'Arabie saoudite et 10 à partir du Koweït, appuyés respectivement par un avion AWACS en Arabie saoudite et un avion de type E2-C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Salman, Ashbija, Nassiriya, Lassaf, Qal'at Saleh, Samarra, Chinafiya, sud de Najib, Al Mouchkhab, Ramitha, Chatra, Rifa'i, Al Qorna et Mouaniya avant d'être contraints de rebrousser chemin à 9 h 40 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils iraqiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq  
(Signé) Mohamed Saïd **Al-Sahaf**